

Burundi : le piège du silence et de l'inaction

Deutsche Welle, 02.09.2016 ARBRE À PALABRE Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 29 juillet 2016 une résolution autorisant l'envoi au Burundi de policiers pour empêcher la commission de crimes graves. Mais l'ONU peut-elle encore quelque chose à cette crise ? La solution par la diplomatie est-elle encore valable ? Pourquoi la crise burundaise se révèle-t-elle si difficile à gérer pour les instances compétentes ?

Le Burundi se porte toujours mal, plus d'un an après l'éclatement de la crise née de l'annonce d'un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Toujours et encore des victimes, sans que la justice ne puisse dire ce qu'il leur est arrivé. Les services de renseignements, la police nationale, le parti au pouvoir et sa ligue de jeunesse Imbonerakure mais aussi des groupes d'opposants armés sont pointés du doigt dans des violations graves de droits de l'homme. En l'absence d'un dialogue digne du nom, le pire est redouté. Impuissance de l'ONU ? Il y a un mois, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution, la résolution 2303 du 29 juillet 2016, qui autorise l'envoi de 228 policiers avec pour mandat d'observer et de rendre compte de la situation sécuritaire et des violations des droits de l'Homme au Burundi. Mais comme par le passé, le pouvoir s'oppose. Et on prend les mêmes et on recommence. La solution par la diplomatie est-elle encore valable ? Pourquoi la situation au Burundi se révèle-t-elle si difficile à gérer pour les instances compétentes en Afrique et dans le monde ? Retrouvez Fréjus Quenum et ses invités :
- Valérie Thorin, Journaliste, spécialiste de l'Afrique subsaharienne, - David Gakunzi, président du "Paris Global Forum", une institution indépendante favorisant les échanges culturels et économiques entre l'Afrique et le reste du monde - et Mwayila Tshiyembe, Professeur d'université, spécialiste du droit international humanitaire Cliquez-ici pour écouter sur Deutsche Welle